

Dossier de presse
Jeudi 26 septembre 2019

PLF

20

20

**Projet de loi
de finances 2020**
de l'enseignement
supérieur, de
la recherche et
de l'innovation

#Budget2020

SOM
MAI
RE

1— Une priorité claire du Gouvernement pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : hausse du budget de 1,7 Md€ depuis le début du quinquennat	4
Une augmentation d'un demi-milliard d'euros par rapport à 2019	5
Le plafond d'emploi préservé	5
2— 175 M€ supplémentaires pour poursuivre le déploiement du Plan Étudiants et généraliser le dialogue stratégique et de gestion	8
Réforme des études de santé.....	10
Le dialogue stratégique de gestion : 70 universités et 10 écoles concernées en 2019-2020	11
Revalorisation indemnitaire et reconnaissance de l'engagement pédagogique	12
Immobilier : lancement du projet de CHUNPG (Campus Hospitalo-Universitaire Nord Grand Paris)	12
Financement de l'enseignement privé.....	13
3— 67 M€ supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des étudiants	14
Revalorisation des bourses sur critères sociaux	15
Aide à la mobilité internationale, Erasmus.....	15
Certification en anglais	16
4— Programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (6,9 Md€) : financer la recherche et l'innovation pour préparer l'avenir	18
Le plan IA montera en charge en 2020.....	19
Un niveau historique pour les CIFRE	19
Plan de soutien aux organismes de recherche	19
La fusion INRA-IRSTEA pour créer l'INRAE.....	21
Le financement des très grandes infrastructures de recherches	21
La poursuite de la remise à niveau des moyens de l'ANR	22
5— Programme « Recherche spatiale » (2 Md€) : affermir la place de la France et de l'Europe comme leaders des sciences et technologies spatiales	24

1

**Une priorité claire
du Gouvernement
pour le ministère
de l'Enseignement
supérieur, de la
Recherche et de
l'Innovation : hausse
du budget de 1,7 Md€
depuis le début du
quinquennat**

Une augmentation d'un demi-milliard d'euros par rapport à 2019

La progression du budget (hors contribution au compte d'affectation spéciale "pensions") des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) est continue depuis 2017. En 2020, la hausse est de 500 M€. Depuis 2017, la hausse du budget du MESRI s'élève à +1,7Md€, soit près de 7 % d'augmentation.

Le budget 2020 du MESRI est composé de **25,35 Md€ en crédits de paiement**, hors contribution au compte d'affectation spéciale « pensions ». À ces 25,35 Md€ s'ajouteront **140 M€ de recettes de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** versés directement aux établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) et aux CROUS.

Avec un total de 25,49 Md€, le MESRI constitue ainsi le **4^e budget de l'État** (après les ministères de l'Éducation nationale et la jeunesse, des Armées et de la Transition écologique et solidaire) et représente **environ 10 % des dépenses pilotables¹**.

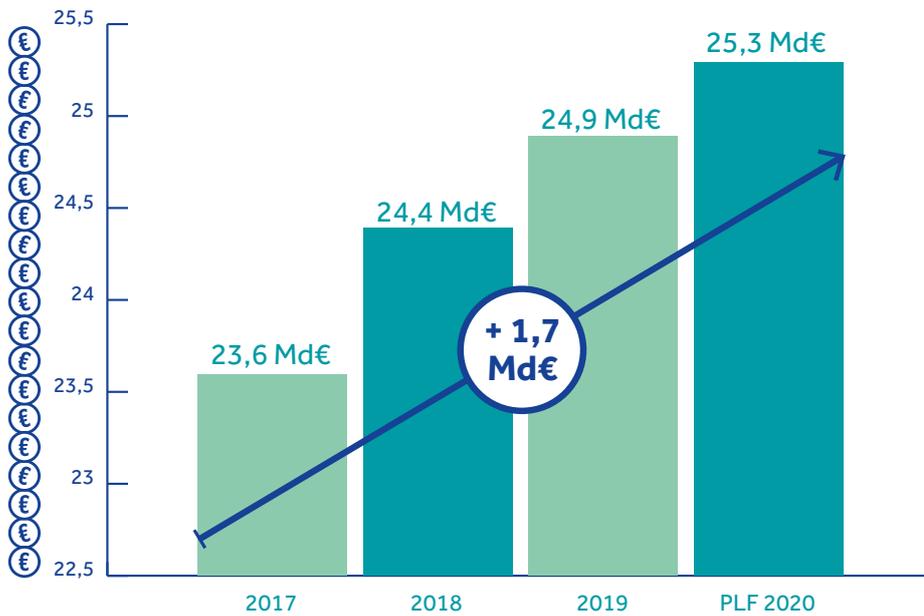
La hausse de + 500 M€ par rapport à l'an passé représente 10 % de la hausse du budget de l'État entre 2019 et 2020.

Le plafond d'emploi préservé

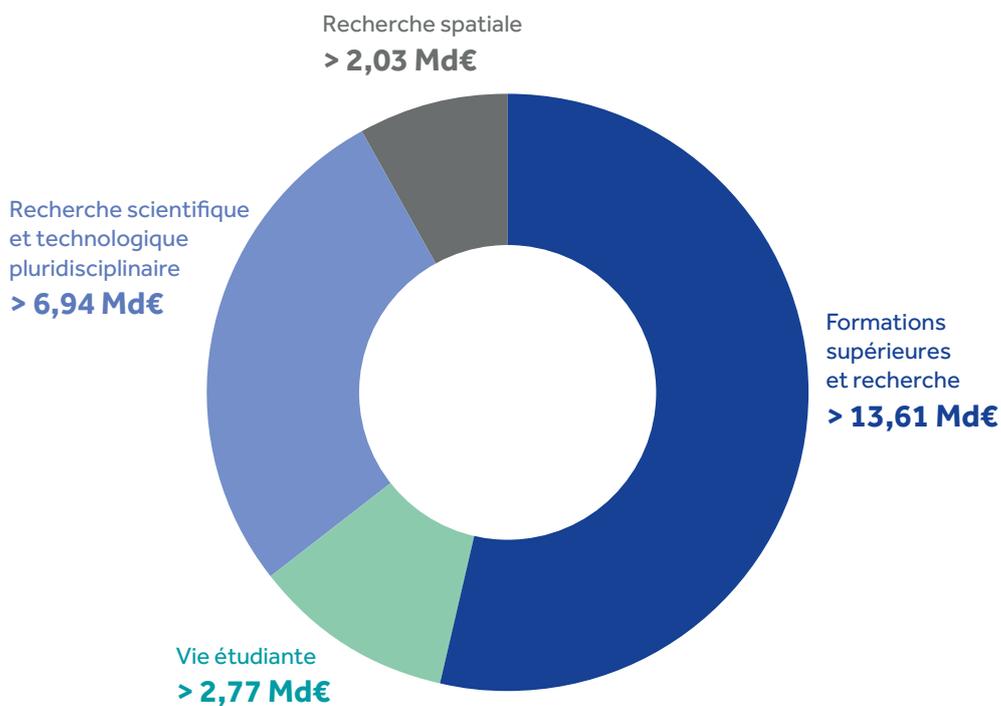
Les effectifs autorisés sous plafond (259 000 ETPT) sont stables ce qui permet de préserver le niveau d'emploi du MESRI. Ils sont répartis entre l'enseignement supérieur (173 000 ETPT), la recherche (73 000 ETPT) et le réseau des œuvres universitaires et scolaires (13 000 ETPT).

1 — Dépenses hors charges de la dette et contributions au compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Crédits du MESRI (Md€)



Répartition des crédits du MESRI



La répartition des crédits budgétaires du MESRI est stable par rapport à 2019 et couvre l'ensemble des politiques relevant du ministère.

À ces crédits budgétaires s'ajoutent également les financements compétitifs dont bénéficient les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA). Ces montants sont variables d'une année sur l'autre mais **représentent plus de 10 Md€ sur la période 2011-2018, année où ils se sont élevés jusqu'à 1,7 Md€ en 2018**, affectés pour un tiers à des établissements d'enseignement supérieur et pour les deux autres tiers à des établissements de recherche. Ces financements, attribués par des jurys internationaux, témoignent de l'excellence des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et portent **les financements publics du MESRI à plus de 26 Md€**.

Beaucoup de projets structurants de l'enseignement supérieur et de la recherche sont financés dans le cadre du PIA.

C'est le cas des Idex et des Lsite, mais également des programmes bénéficiant aux laboratoires et aux communautés scientifiques (Equipex, Labex) ou des nouveaux cursus à l'université. C'est également dans ce cadre qu'ont été financées les principales actions de valorisation (création des SATT, mise en place des IRT et ITE, etc.).

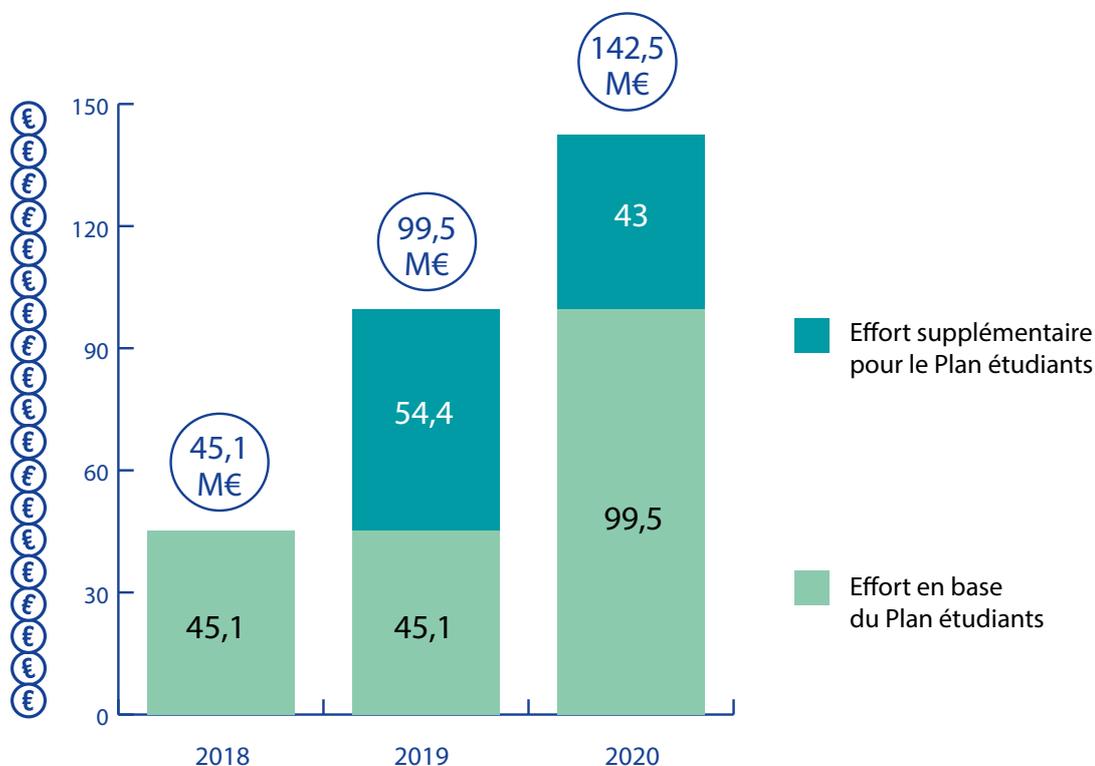
2

**175 M€
supplémentaires
pour poursuivre
le déploiement du
Plan Étudiants et
généraliser le dialogue
stratégique et de
gestion**

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit, pour les établissements d'enseignement supérieur, **175 M€ de moyens nouveaux**, destinés à financer essentiellement la poursuite du Plan étudiants ainsi que la généralisation du dialogue stratégique et de gestion, portant le total à 13,6 Md€ (P150).

142,5 M€ sont prévus en 2020 pour financer spécifiquement le Plan étudiants, ce qui s'inscrit dans la dynamique de montée en puissance amorcée depuis 2018 et **permettra de dépasser l'objectif de 500 M€ sur le quinquennat. 43 M€ sont ainsi rajoutés par rapport à 2019.**

Enveloppes consacrées au Plan Étudiants (M€)



Depuis 2018, le Plan Étudiants a permis d'améliorer l'accueil et la réussite des étudiants avec notamment :

- > l'augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension : près de 38 000 places créées en 1^{re} et 2^e années des filières universitaires.
- > la mise en place de dispositifs et parcours d'accompagnement (« oui si »).

En 2020, le Gouvernement poursuit cet engagement inédit en faveur de la réussite.

Les 43 M€ supplémentaires sont consacrés cette année à :

> **l'ouverture de nouvelles places dans l'enseignement supérieur**, dont la répartition sera décidée au niveau académique, dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion

Les moyens alloués en 2020 représenteront au total l'équivalent de près de **2 400 emplois dans l'enseignement supérieur.**

Déploiement de la réforme des études de santé

Jusqu'ici l'admission dans les études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) se faisait presque exclusivement via la Première année commune aux études de santé (PACES). Parmi les 40 000 nouveaux bacheliers qui s'inscrivent cette année en PACES, un tiers poursuivra dans les études de santé et les deux tiers se réorienteront dans des filières de l'université ou en dehors.

Depuis 2014, des universités ont expérimenté d'autres voies d'accès : les AlterPACES permettent de candidater dans les études de santé en cours ou en fin de licence. Depuis 2015, des universités ont également fait évoluer la PACES pour permettre aux étudiants ayant validé leur année, mais n'étant pas admis en santé, de poursuivre en licence et de tenter leur deuxième chance au cours de leur licence. Les étudiants qui n'ont pas validé leur année peuvent également reprendre une première année de licence et tenter ultérieurement leur deuxième chance. Ce dispositif est en place dans les universités d'Angers (PluriPASS depuis 2015), Brest (UBO Pass), Sorbonne Université et l'université de Paris (PACES adaptée depuis 2018) et concerne à cette rentrée l'université Paris-Est Créteil et l'université Paris-Sud.

À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé.

De façon transitoire, une année de PACES sera encore disponible en 2020 pour toutes les universités qui avaient encore une PACES traditionnelle en 2019 afin de permettre à la dernière promotion d'étudiants de redoubler. Un dernier numerus clausus leur sera réservé.

Pour déployer cette réforme ambitieuse, le gouvernement a souhaité déléguer dès maintenant une enveloppe de 6 M€ à destination des universités. Une enveloppe complémentaire sera attribuée dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion afin de s'assurer de la répartition la plus adaptée, notamment au regard de l'organisation que retiendra chaque université pour assurer la mise en œuvre de cette réforme.

Le dialogue stratégique de gestion : 70 universités et 10 écoles concernées en 2019-2020

Permettre à l'État et aux établissements de faire un point de situation budgétaire, de partager les grandes priorités de politiques nationales et des projets de sites, et d'accompagner les principaux projets portés par les établissements, tel est l'enjeu du dialogue stratégique et de gestion conduit, en 2018, par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de manière expérimentale avec 10 établissements d'enseignement supérieur volontaires.

Le dialogue stratégique et de gestion sera généralisé pour l'année 2019-2020, à 70 universités et 10 écoles qui comptent plus de 2 500 étudiants. **15 M€ seront dédiés à cet effet aux projets stratégiques de ces établissements.**

Plus généralement, 50 M€ seront attribués à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de ce dialogue.

Cela répond à **trois objectifs** :

- > proposer un dialogue stratégique auquel sont associés les organismes de recherche, les collectivités territoriales et les autres partenaires des établissements,
- > attribuer aux établissements des moyens financiers supplémentaires spécifiques pour des actions qui s'inscrivent dans les politiques publiques prioritaires du ministère,
- > optimiser les marges de manoeuvre annuelles des établissements en générant un effet levier, en leur sein, et auprès de leurs partenaires.

Ce dialogue sera mené en **deux temps** :

- > un dialogue de gestion qui sera réalisé au cours du dernier trimestre 2019, conduit par les rectorats et dont l'arbitrage sera effectué par le ministère avant la fin de l'année,
- > un dialogue stratégique qui sera mené au cours du premier semestre 2020, conduit par les rectorats en associant les partenaires locaux et qui fera l'objet d'un arbitrage par le ministère.

Pour atteindre ces objectifs, le ministère pré-notifiera à la fin du mois de septembre 2019 leurs moyens récurrents aux établissements. Le dialogue de gestion portera sur la trajectoire financière et salariale des établissements, sur leurs perspectives en matière de capacité d'accueil et de déploiement des dispositifs de réussite. Il

permettra ainsi d'allouer les moyens dédiés à la mise en place de la loi Orientation et réussite des étudiants, et le cas échéant, des moyens d'accompagnement de maîtrise de la masse salariale.

Les établissements seront accompagnés par le ministère qui mettra à leur disposition des outils en vue de les accompagner dans cet exercice.

Une formation des contrôleurs budgétaires de rectorat et des réunions hebdomadaires seront mises en place afin d'accompagner le bon déroulement du dialogue de gestion.

Revalorisation indemnitaire et reconnaissance de l'engagement pédagogique

En 2020, **50 M€ seront consacrés à la reconnaissance de l'investissement pédagogique et à la poursuite de la mise en œuvre du protocole «Parcours professionnels, carrières et rémunérations» (PPCR)** pour les maîtres de conférence, les enseignants et les personnels BIATSS.

Deux nouveaux dispositifs seront mis à l'œuvre dans les prochains mois : la création d'un **congé pour projet pédagogique**, qui sera le pendant du CRCT actuel pour les projets de recherche, et la création d'une **prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique**.

Immobilier : lancement du projet de CHUNPG (Campus Hospitalo-Universitaire Nord Grand Paris)

Cette opération regroupera sur un site unique à Saint Ouen (93) une structure hospitalière d'une surface plancher de 200 000 m² dont 88 000 m² pour la partie universitaire et un coût total de 1 Md€ (État et Assistance publique – hôpitaux de Paris – APHP). Le projet comprendra les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris XVIII^e) et Beaujon (Clichy) ainsi que celles de formation et recherche de l'UFR santé de l'université Paris Diderot (médecine et odontologie) actuellement sur les sites de Villemin, Bichat et Garancière.

La partie universitaire, d'un coût total actualisé en 2019 à 377,55 M€, sera implantée sur un foncier « Garibaldi-Victor Hugo », dont l'acquisition est prévue en 2020 pour un montant de 50 M€.

Le calendrier prévisionnel de cette opération prévoit une mise en service pour la rentrée 2027.

Financement de l'enseignement privé

Afin d'améliorer l'information sur les formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur privé, le Gouvernement a décidé d'engager un plan d'ensemble, dont les principes ont été annoncés par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 20 septembre.

En 2020 le projet de loi de finances prévoit **une augmentation de 3 M€ de l'enveloppe consacrée au financement de l'enseignement privé, soit 84,9 M€.**

74,9 M€ bénéficieront aux établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG), qui ont obtenu ce label de l'Etat après évaluation (61 établissements pour 115 000 étudiants). 10 M€ seront par ailleurs consacrés à la formation des enseignants de l'enseignement supérieur privé.

Cette augmentation des moyens s'accompagnera d'**un renforcement des contrôles menés en parallèle par les services académiques**, l'objectif premier étant de valoriser les formations de qualité et de sanctionner les pratiques commerciales trompeuses, en particulier lorsqu'elles induisent les étudiants et leurs familles en erreur sur la nature des diplômes délivrés. Un service de signalement est ainsi mis en place dans toutes les académies et les procédures de contrôle seront renforcées.

3

**67 M€ supplémentaires
pour améliorer les
conditions de vie des
étudiants**

Les moyens consacrés à la vie étudiante sont en hausse de 67 M€ par rapport à 2019, dont 60 M€ seront consacrés aux bourses sur critères sociaux (avec en particulier une revalorisation de 1,1 % des bourses financée à hauteur de 46 M€).

Revalorisation des bourses sur critères sociaux

Le dispositif d'aides sociales mis en œuvre par le ministère est destiné à permettre aux étudiants d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été contraints de renoncer faute de ressources. **Les aides directes aux étudiants représentent un montant de 2,3 Md€** dont 2,1 Md€ pour les bourses sur critères sociaux :

- > À la rentrée 2019-2020, les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de 1,1 % (première hausse depuis 2016). Cela représente un effort financier d'un montant de **46 millions d'euros**.
- > La mise en paiement à date fixe des bourses sur critères sociaux est reconduite le 5 de chaque mois par les Crous pour tous les étudiants boursiers.
- > Un versement anticipé de la première mensualité de bourse est lancé avant le 30 août pour les dossiers complets (inscription administrative finalisée avant le 25 août) afin d'aider les étudiants à faire face aux dépenses de rentrée.

Une nouvelle aide à la mobilité Parcoursup d'un montant de 500 euros pour les futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée et qui souhaitent s'inscrire, via la plateforme, dans une formation située hors de leur académie de résidence. **9 000 candidats**, qui en ont fait la demande, pourront en bénéficier cette année.

Renforcement de l'aide à la mobilité internationale

Dans son discours de la Sorbonne le 26 septembre 2017, le Président de la République a déclaré que, en 2024, la moitié des étudiants devra avoir passé avant ses 25 ans, au moins 6 mois dans un autre pays européen. **L'aide à la mobilité internationale (AMI)** constitue avec le programme européen Erasmus + un levier important pour atteindre cet objectif.

L'AMI est une **allocation mensuelle de 400 €** versée en complément d'une bourse sur critères sociaux. Elle est accordée pour 2 à 9 mois aux étudiants boursiers suivant une formation d'enseignement supérieur à l'étranger. Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'établissement public d'enseignement supérieur dont ils dépendent.

Au titre de l'année 2017-2018, **15 222 étudiants boursiers** des cursus licence, master et de formations comparables ont bénéficié d'une AMI et effectué un séjour à l'étranger. Parmi ces étudiants, 8 275 étaient dans un cursus licence ou de niveau comparable et 6 947 dans un cursus master. Les principales destinations étaient : le Canada, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis.

En cohérence avec les objectifs fixés, **l'AMI a fait l'objet au projet de loi de finances pour 2020 d'une dotation supplémentaire de 3M€ qui permettra de servir 7 500 mensualités supplémentaires.**

Certification en anglais

Le développement des compétences en langues étrangères, notamment en anglais, constitue l'une des actions de la stratégie du Gouvernement en matière de commerce extérieur présentée à Roubaix le 23 février 2018.

« À terme, chaque étudiant [...] au plus tard en fin de licence aura passé un test de type Cambridge, IELTS, financé par l'État, et qui donnera donc un niveau reconnu partout à l'étranger. » — Édouard Philippe

Le gouvernement a annoncé le 20 septembre qu'à la fin de son parcours de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur (licence, licence professionnelle, BTS, DUT) chaque étudiant devra avoir passé un test de certification, reconnu internationalement, en langue anglaise.

Dès la rentrée 2020, près de 38 000 étudiants bénéficieront de cette mesure intégralement financée par le MESRI pour un coût de 3,1 M€. Elle concernera les formations les plus exposées à des besoins de certification (licences langues étrangères et appliquées, DUT communication, licence professionnelle commerce international etc.)

Cette mesure gratuite pour les étudiants concernera à terme plus de 400 000 bénéficiaires ; son déploiement progressif s'étalera sur trois ans et concernera dans un premier temps les étudiants inscrits dans des formations préparant aux métiers liés au commerce extérieur ou ayant une dimension internationale. **Elle s'appliquera à l'ensemble des étudiants à la rentrée 2022-2023.**

4

**Programme
« recherches
scientifiques et
technologiques
pluridisciplinaires »
(6,9 Md€) : financer
la recherche et
l'innovation pour
préparer l'avenir**

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche sera présentée d'ici la fin de l'année avec pour objectif de redonner de la visibilité, du temps et des moyens à la recherche. Le PLF 2020 ne comprend donc pas les futures mesures qui composeront la loi Recherche.

Le plan IA prend de l'ampleur en 2020

Lancé le 29 mars 2018, le plan national de la France pour l'intelligence artificielle (IA) a commencé à se déployer en 2019, avec la création d'un réseau national d'ingénieurs IA, et le lancement de plusieurs appels à candidatures pour des thèses académiques et des thèses industrielles (CIFRE), pour des chaires d'attractivité internationale et des chaires industrielles, ainsi que pour encourager les mobilités de chercheurs entre la France et l'Allemagne

« Nous allons mettre en place un programme national pour l'intelligence artificielle. Il sera coordonné par INRIA en lien avec les autres organismes de recherche partenaires et les universités liées et il impliquera l'ensemble de la communauté scientifique française. Nous mettrons en place en particulier un réseau emblématique de quatre ou cinq instituts dédiés, ancrés dans des pôles universitaires émaillant le territoire français. » — Emmanuel Macron

Tous ces « grands défis » liés à l'IA ont vocation à se prolonger jusqu'en 2022 et bénéficient d'**un soutien renforcé de 21 M€ sur les trois années 2020, 2021 et 2022, portant ainsi les crédits au titre du plan à 38 M€ à compter du PLF 2020.**

Cet effort, représentant une hausse de 125 % des crédits par rapport à 2019, permettra de soutenir, sur les trois prochaines années, tout particulièrement le volet «3IA» (Instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle) ainsi que le programme doctoral en IA et de chaires d'attractivité internationale.

Un niveau historique pour les CIFRE

Le dispositif qui bénéficie de 1,4 M€ supplémentaires en 2020 continue sa montée en puissance et grâce aux 50 CIFRE nouvelles financées à partir du plan IA, le niveau historique de 1 500 CIFRE nouvelles atteint en 2019 sera confirmé en 2020.

Plan de soutien aux organismes de recherche

12 M€ supplémentaires sont inscrits au PLF 2020 à destination du CNRS. Cette enveloppe lui permettra de garantir que sa trajectoire d'emplois (recrutement de 250 chercheurs et 310 ingénieurs et techniciens) **pourra être tenue.** En outre, le CNRS continuera à renforcer sa capacité d'action en développant sa politique de recrutement de doctorants sur des champs disciplinaires ciblés.

En parallèle, **les rémunérations des personnels des organismes de recherche bénéficieront d'une revalorisation de 28 M€** qui permettra d'améliorer le déroulement de carrière des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens au titre du PPCR.

Pour la troisième année consécutive, **une enveloppe spécifique de 25 M€ a été dégagée afin d'augmenter les crédits dits « de base » dont bénéficient les laboratoires de recherche.** Une grande liberté est laissée aux organismes afin d'orienter ces moyens vers de nouveaux enjeux et développer leur attractivité et leurs conditions d'accueil.

Développement de l'attractivité dans les organismes de recherche

INRIA

Favoriser la prise de risque scientifique, notamment à travers la réponse aux grands défis de la société et l'interdisciplinarité.

Afin de favoriser la prise de risque scientifique, notamment à travers la réponse aux grands défis de la société, l'INRIA va se doter d'un programme ambitieux de type «actions exploratoires», promouvant notamment l'interdisciplinarité, en visant une multiplication par 10 des actions. Ce programme ciblera de manière non exclusive les jeunes chercheurs, et en laissant libre le format du soutien et de la durée des projets.

Renforcer l'attractivité d'INRIA pour garantir la qualité des recrutements scientifiques

Dans un environnement marqué par une concurrence internationale exacerbée pour le recrutement des jeunes talents dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle, INRIA lancera en 2020 un dispositif de tenure tracks adapté à la situation française, avec la mise en place d'un programme Inria Starting Faculty Position, conjoint avec ses partenaires universitaires, sur la base des Starting Research Positions dont est doté l'institut depuis près d'une décennie.

CNRS

Package d'accueil pour les chargés de recherche.

Le CNRS mettra en place un package d'accueil pour les chargés de recherche nouvellement recrutés d'un montant individuel moyen de l'ordre de 10 000 € (la somme pourra varier légèrement d'un institut à l'autre).

Délégation pour les enseignants-chercheurs préparant des projets européens.

Le CNRS réservera 50 accueils en délégations pour des enseignants-chercheurs ayant l'ambition de soumettre un projet européen. Ces délégations se feront en accord avec les employeurs que sont les universités et écoles. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche initiée par le MESRI pour améliorer la position de la recherche française dans le programme-cadre de recherche et développement technologique.

La fusion INRA-IRSTEA pour créer l'INRAE

Au 1^{er} janvier 2020, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) fusionnent pour devenir l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation continue d'accompagner ce changement et poursuit les mesures prises en 2019. **Le PLF 2020 prévoit ainsi 2,5 M€ supplémentaires pour accompagner le rapprochement entre les personnels des deux instituts.**

Le financement des très grandes infrastructures de recherches

Pour la flotte océanographique française, infrastructure nationale gérée par l'IFREMER, qui est un élément essentiel de la capacité de projection de notre communauté scientifique sur les mers du globe, **c'est également 7 M€ de plus qui permettront d'assurer la modernisation des navires et de leurs équipements de recherche.** Cet investissement bénéficiera directement à l'acquisition de nouvelles connaissances sur le climat et l'environnement océanique, notamment dans les bassins géographiques de notre outre-mer. Ces connaissances contribueront entre autres finalités à alimenter les rapports d'expertises intergouvernementales sur le climat et la biodiversité (GIEC, IPBES) et négociations internationales qui y sont liées (COP25 «Climat» de Santiago (Chili) fin 2019 et COP26 de Glasgow (Grande Bretagne) de 2020 ; COP15 Biodiversité de Kuming (Chine) de 2020).

Pour la première fois, **le PLF 2020 permet également de prendre le relais des investissements d'avenir pour pérenniser le financement des infrastructures en biologie santé (INBS) en y consacrant 6,5 M€. De plus, 1 M€ seront dédiés aux DATA CENTER (centres de calcul nationaux mutualisés).**

La poursuite de la remise à niveau des moyens de l'ANR

Les capacités d'engagement de l'ANR, qui correspondent aux nouveaux dossiers pour lesquels un financement est accordé, **continuent de croître de 32,7 M€.**

Un effort de 5 M€ en faveur des instituts Carnot est également reconduit, comme en 2018 et 2019.

Les crédits de paiement affichés au PLF 2020 ne permettent toutefois pas d'identifier la hausse des financements engagés par l'ANR, du fait d'une mesure technique de consolidation de l'abaissement des taux de réserve de précaution et de l'impact des dépenses engagées les années passées.

5

**Programme
« Recherche spatiale »
(2 Md€) : affermir la
place de la France et
de l'Europe comme
leaders des sciences et
technologies spatiales**

Un effort particulier est conduit sur le secteur spatial qui se traduit par **une augmentation de 15 M€ pour les programmes prioritaires du CNES et de 226 M€ pour les engagements de la France dans le programme ESA.**

Dans une logique de pleine responsabilité, les moyens nouveaux prévus à destination de l'ESA permettront de solder définitivement la dette française à l'ESA et de poursuivre les programmes engagés. Surtout, ils permettront de démarrer les nouveaux programmes auxquels la France souscrira lors du Conseil ministériel de l'ESA en novembre 2019, à un niveau permettant à la France de continuer à jouer son rôle de leader européen du spatial. Grâce aux moyens supplémentaires accordés, la France sera en mesure de souscrire jusqu'à 400 M€ d'engagements supplémentaires par rapport à la trajectoire initialement envisagée.

L'année 2020, grâce à ces ambitions élevées, sera marquante pour la politique spatiale française et européenne. Elle verra notamment l'achèvement du programme Ariane 6, dont le premier vol est prévu 2020, ou la pleine capacité opérationnelle du système européen de positionnement par satellite Galileo.

Dans le domaine de l'exploration, les objectifs de l'année 2020 sont le lancement de la mission Exomars, destinée notamment à déposer le rover européen « Rosalind Franklin » à la surface de la planète rouge, ainsi que le prochain vol de Thomas Pesquet vers la station spatiale internationale.

PLF

20

20

Contact presse

01 55 55 84 24

secretariat.presse@recherche.gouv.fr